

que le gouvernement songera à établir des institutions spéciales pour assurer les traitements et les services d'orientation appropriés plutôt que de se contenter d'incarcérer les contrevenants.

Je suis déçu que le ministre n'ait aucunement commenté les recommandations des commissaires quant aux mesures à prendre pour dispenser les services de réhabilitation appropriés et pour coordonner la recherche et l'éducation au sein de notre société, surtout dans nos institutions scolaires. En collaboration avec les provinces, le gouvernement fédéral se doit assurément de donner les directives qui s'imposent pour mettre en œuvre un programme national visant à communiquer les renseignements maintenant disponibles sur l'emploi et le mauvais usage des drogues, et à renseigner sur les conséquences légales des peines qui en résultent. Nous devrions surtout informer honnêtement les Canadiens des conséquences et des autres aspects de l'usage des drogues. Bien que le ministre n'ait pas commenté ces recommandations, j'espère que le gouvernement fédéral prendra des mesures pour mettre au point et coordonner un tel programme, de concert avec les provinces et qu'il assumera une bonne partie des frais.

• (11.20 a.m.)

Certes, il faut établir dans tout le pays un réseau de centres d'information, de consultation et d'assistance pour les narcomanes, où les problèmes de ceux-ci seront étudiés de façon plus humaine et plus rationnelle, mais le ministre n'a pas dit que le gouvernement songeait à le faire.

En outre, il faut affecter des fonds supplémentaires à la recherche sur la nature et les effets des drogues. La coordination d'un tel programme, selon les principes établis par la Commission, s'impose. Je proposerais la création d'une fondation nationale sur les drogues pour appliquer ces deux recommandations, en particulier en ce qui concerne la recherche, la coordination et l'échange de renseignements. La Commission a signalé qu'une fondation autonome pourrait jouer un rôle utile et je pense que cette recommandation est judicieuse.

Je voudrais insister, comme l'ont fait les commissaires, sur la nécessité de permettre aux jeunes de participer, comme il convient, à l'application de ces recommandations sur les drogues.

Je terminerai dans un instant, monsieur l'Orateur, car je ne veux pas mettre votre patience à l'épreuve, mais il s'agit d'une ques-

tion importante et nous attendons ce document depuis longtemps.

Mes collègues et moi-même reconnaissons que des drogues dangereuses, telles que l'héroïne, les amphétamines et le LSD, sont de plus en plus utilisées. Elles détruisent nettement les gens et les institutions. Nous croyons qu'il faut avoir recours à tous les moyens efficaces pour enrayer leur emploi. La Commission a mis en doute l'utilité d'interdire au point de vue juridique la possession de ces stupéfiants. Autant que je sache, ces opinions ou recommandations n'ont pas été acceptées par le gouvernement. Par-dessus tout, elles indiquent qu'il est peut-être essentiel de permettre la possession des drogues pour en arrêter le trafic, et nous devons certes tout faire à cette fin. Je recommande assurément une révision et une évaluation de nos méthodes actuelles et de notre personnel en vue d'une application plus efficace et plus consciencieuse des articles du Code criminel qui traitent de l'importation, du trafic et de la fabrication de ces drogues.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il s'agit d'un rapport préliminaire, monsieur l'Orateur, et nos commentaires le sont aussi. La Commission soumettra un autre rapport au moment opportun. J'espère que ces rapports donneront lieu à des discussions animées, à un examen plus général des renseignements disponibles. Je souhaite que la discussion s'engage de manière raisonnable et constructive, étant donné les répercussions émotives et les graves conséquences de cette question.

Je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre et le gouvernement feront diligence pour appliquer les recommandations de la Commission relatives à l'importance de la coordination des recherches, d'une diffusion intégrée de l'éducation et de l'information et de services coordonnés de réadaptation et de traitement dans tout le pays.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le problème de l'emploi des drogues à des fins non médicales divise les Canadiens, transcende les partis politiques, sépare les jeunes et les vieux. Rien d'étonnant que le gouvernement et le Parlement aient tant hésité à l'aborder. Même si nous n'avons eu que deux heures pour jeter un rapide coup d'œil sur le rapport, je pense que je puis me faire l'interprète de la plupart des députés du Nouveau parti démocratique pour le commenter.